

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Achat d'espaces publicitaires et promotionnels auprès de l'équipe cycliste "Team Delko Marseille Provence KTM".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat d'espaces publicitaires et promotionnels à la société Sas Rainbow Pro Cycling, propriétaire de l'équipe « Team Delko Marseille Provence KTM », de juin à décembre 2016, pour un montant total de 300 000 € TTC, pour lequel sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 35 II 8° alinéa du Code des Marchés Publics en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société.

Cette action sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 011, fonction 32, nature 6238 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

**Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**